

# ANNEXE TECHNIQUE DE L'ACCORD INTÉRESSEMENT UCANSS

## ANNÉE 2025

### SOMMAIRE

1. LE CHAMP D'APPLICATION
2. LA MESURE DE LA PERFORMANCE
  - 2.1 Les indicateurs de la part nationale d'intéressement
  - 2.2 Les indicateurs de la part locale d'intéressement
3. LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

## **1. LE CHAMP D'APPLICATION**

- La présente annexe vise l'Ucanss.

## **2. LA MESURE DE LA PERFORMANCE**

- **Pour la part nationale** : considérant que les missions dévolues à l'Ucanss se situent au niveau du Régime général dans son ensemble et concernent les organismes et les salariés quelle que soit la branche, il est constaté que l'Ucanss concourt dans l'accomplissement de ses missions à l'atteinte des objectifs de chacune des branches.

Compte tenu de ces éléments, la mesure de la performance de l'Ucanss est indissociable de celle effectuée au niveau de chacune des branches : en conséquence, le niveau de la performance de l'Ucanss pour la part nationale est déterminé par référence à la moyenne des différents niveaux d'atteinte des objectifs de branche.

- **Pour la part locale** : considérant les activités de service déployées par l'Ucanss en direction de ses partenaires, des indicateurs spécifiques sont retenus destinés à appréhender l'amélioration de la qualité des services.

### **2.1 Les Indicateurs de la part nationale d'intéressement**

L'Ucanss n'a pas d'indicateur au niveau national. Celle-ci résulte de la moyenne des différents niveaux d'atteinte des objectifs des branches.

## 2.2 Les indicateurs de la part locale d'intéressement

Liste des indicateurs par thème.

Tableau de synthèse :

Thème	N°	Indicateurs	Cible	Seuil	Pondération
Qualité de service / Niveau de satisfaction de l'offre de service de l'Ucanss	1	Taux de satisfaction des participants aux réunions thématiques organisées par l'Ucanss <i>(Eligibilité : au moins 10% des participants ayant répondu au questionnaire de satisfaction)</i>	90%	80%	5%
	2	Taux de décrochés téléphoniques (Offre de service Droit social)	90%	80%	8%
	3	Taux de réponse, sous 7 jours ouvrés, aux demandes écrites	90%	75%	8%
	4	Site La SecuRecrute.fr : fréquentation	6,5 millions visites	6 millions visites	8%
	5	Taux de satisfaction des organismes sur les principales offres de services immobilières (accompagnement projet, cession, locations, décret tertiaire)	85%	70%	5%
	6	Taux de disponibilité du portail Ucanss, et des sites LaSecuRecrute.fr et Securite-sociale.fr	99%	98%	5%
	7	Réalisation du pilote du Campus Cap'M	OUI	NON	5%
	8	Nombre d'événements organisés lors de la Semaine de l'Emploi à la Sécurité sociale	120	80	5%
	9	Part des charges à payer soldées au 31 mars N+1	95%	92%	5%

Thème	N°	Indicateurs	Cible	Seuil	Pondération
<b>Performance économique et sociale</b>	10	Chiffres d'affaires des marchés mutualisés interbranches (Centrale d'achat + UGAP + RESAH + I.4.10)	780 M€ TTC	740 M€ TTC	6%
	11	Taux de marchés passés par la Centrale d'achat sur l'année, portant une considération environnementale (on rappelle que chaque « lot » d'une procédure est un marché)	100%	95%	5%
	12	Taux d'engagement fonds conventionnels (sur collecte, incluant le report N-1)	90%	75%	6% 5%
	13	Validation des comptes N-1	Validation sans réserves (100%)	(*)	5%
	14	Part des demandes d'indemnisation des Représentants syndicaux et des Conseillers payées en moins de 20 jours	88%	85%	5%
	15	Index égalité femmes/ hommes	96/100	85/100	5%
	16	Taux d'accès à la formation professionnelle des salarié.e.s de l'Ucanss	85%	75%	5%
<b>Maîtrise des risques</b>	17	Taux de résultats du plan de contrôle interne conformes aux objectifs	90%	80%	5%
	18	Délai de traitement de la recevabilité des candidatures examinées par le Comité des Carrières	90 % à J et 100% à J+2	85 % à J et 95% à J+2	5%

(\*) Une graduation sera appliquée selon le type de validation des comptes :

- non validation des comptes : 0%
- validation avec réserves : 50%
- validation avec observations et rectifications : 60%
- validation sans restriction avec observations : 85%
- validation sans restriction et sans observations : 100%

### **3. LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

#### 3.1 Modalités de calcul de la prime individuelle nationale

La **prime nationale d'intéressement** de l'Ucanss (PNI) est égale à la moyenne pondérée par les effectifs des coefficients de performance des primes nationales de branche (maladie et accidents du travail, recouvrement, famille, retraite) selon la formule suivante :

Coefficient de performance de la prime nationale d'intéressement de l'Ucanss = (coefficient de performance de la part nationale de la branche retraite x nombre d'agents de la branche retraite + coefficient de performance de la part nationale de la branche de la branche maladie et accidents du travail x nombre d'agents de la branche maladie et accidents du travail + coefficient de performance de la part nationale de la branche famille x nombre d'agents de la branche famille + coefficient de performance de la part nationale de la branche recouvrement x nombre d'agents de la branche recouvrement + coefficient de performance de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie x nombre d'agents de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) / nombre total d'agents des branches.

Elle représente 45% du résultat global.

#### 3.2 Modalités de calcul de la prime individuelle locale

La prime locale d'intéressement des salariés de l'Ucanss (PLI) résulte de l'atteinte d'objectifs mesurés selon les 18 indicateurs.

Elle représente 55% du résultat global.